



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 19 juin 2018, le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2017, chapitre 49) afin d'ajouter, de remplacer et de retirer des noms de rues (2018, chapitre 77) lequel a été approuvé par le ministre des Transports du Québec le 5 avril 2019;
- le 19 février 2019, les règlements suivants :
 - Règlement autorisant l'exécution de travaux d'interception des eaux pluviales provenant de la rue Vachon pour les acheminer à la rivière Saint-Maurice incluant la construction d'un nouvel émissaire pluvial et décrétant un emprunt à cette fin de 2 925 000,00 \$ (2019, chapitre 20) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 4 avril 2019;
 - Règlement autorisant la mise aux normes et la reconstruction de feux de circulation ainsi que la réalisation d'intervention sur une partie du réseau d'éclairage pour assurer sa pérennité, sécuriser les utilisateurs et respecter les normes de circulation en vigueur et décrétant un emprunt à cette fin de 795 000,00 \$ (2019, chapitre 21) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 4 avril 2019.

Ces règlements sont actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 17 avril 2019.

M^e Yolaine Tremblay, greffière